Département de Côte d'Or

Commune de Fauverney

PLAN LOCAL D'URBANISME
Modification simplifiée n°1 - Approbation

6 -Plan de zonage 1/2000e
Centre de la commune

Vu pour être annexé à notre arrêté ou délibération en date de ce jour, Le 07 juillet 2020 Le Maire François BUREAU	Révisé le 05-12-2017
	Modification simplifiée approuvée le 07 juillet 2020
Dossier établi par le Cabinet Patrick BRANLY Géomètre-Expert Urbaniste	

Limites communales

Limites de zones

Protection des éléments naturels

Espaces boisés Classés (L.113-1)

Vergers à préserver

Parcs et jardins

Alignements boisés (haies,...)

Arbres isolés

Zones à Dominante Humide

Emprise concernée

Emplacements réservés

1 Poste de refoulement réseau assainissement

2 Accès zone AU (430 m²)

3 Réserve pour desserte future (180 m²)

4 Accès zone AU (2420 m²)

Emprise concernée

Eléments bâtis à protéger

murs

bâtiments

PPRI Ouche

Pour plus de précision, se reporter au PPRI en vigueur

zone bleue

zone rouge

Définition sommaire des types de zones

Zones Urbaines

U : zone urbaine à vocation principale d'habitat, les commerces, services, activités peuvent également s'y implanter

Ur : zone spécifique correspondant à l'emprise autoroutière et aux infrastructures de transport

Us:zone spécifique correspondant au centre de formation, où seules les constructions liées à cette activité ou à l'hébergement ou à vocation intercommuanle peuvent s'y développer

Uy: zone urbaine réservé à l'eimplantation des activittés économiques

Zones à Urbaniser

AUa et AUb: secteurs destinés au développement de l'habitat

Zone Agricole

A: zone agricole, réservée aux constructions et installations nécessaires à l'activité agricole

Zones Naturelles

Na : relatif à l'emprise de la station d'épuration
Nb : relatif à des exploitations agricoles
Nc : relatif au domaine de Chassagne (Château et parc)
Ne : relatif à une activité économique isolée
Nh : relatif à l'habitat diffus ou isolé
Nl : relatif à des espaces et équipements de sports et de loisirs